



## Construire une maison sur le terrain de mon père

-----  
Par nala

bonjour,  
mon père possède un terrain d'environ 960 m2, ces parents(un décédé et l'autre est très agée)ont gardé la jouissance sur le terrain.

Nous sommes quatre enfants, dont une a déjà construit une maison ainsi que mon père (ça fait deux maisons déjà).

Donc un de mes frères et moi voudrions construire aussi.

Tout en sachant que le terrain est constructible, qu'il n'est pas encore partagé.

La question que je me pose c'est que :

Si je fais la demande de permis de construire quelles sont les problèmes juridiques que je peux rencontrer vis à vis de ma grand-mère(au niveau de la jouissance) et de mes frères et soeur?(vue que le terrain n'est pas partager) Et que faut-il que je fasse?

Je vous remercie d'avance.

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement